

OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire
ODD : O1.M2 - Mettre en œuvre des actions de conservation ciblées sur des habitats et espèces d'intérêt communautaire localisés

Résultats attendus	Réalisation d'une étude portant sur les sites de ponte à Cistude Mise en place de mesures de gestion adaptées à chaque site et suivi des sites
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cistude d'Europe (1220)
Localisation	Marais doux, Aulnaie du Monard
Surface concernée	A préciser
Planification	Tout au long de la période d'animation
Actions liées	FM5, FM7, FM8, FM9, FG1, FG4, FG5, FG6, FG8

Justification de l'action

Les populations de Cistude d'Europe ont fortement régressé en Europe et en France. Cette tortue d'eau douce est considérée comme menacée si des mesures de conservation spécifiques ne sont pas prises afin d'enrayer sa forte régression du fait de facteurs extérieurs défavorables.

L'espèce ne présente pas de populations au nord d'une ligne Rochefort-Saint-Jean-d'Angély²⁴. En Charente-Maritime, d'importantes populations sont connues sur trois secteurs : le Marais de Brouage, les marais d'Arvert/Saint-Augustin et de La Tremblade, et la Haute-Saintonge. Ainsi, les marais doux de la Presqu'île d'Arvert ont une responsabilité forte pour le maintien de cette espèce.

La préservation de ses milieux de vie (sites d'alimentation, d'hibernation, de ponte,...) par une gestion adaptée est un des moyens d'assurer le maintien et la pérennité de ses populations à long terme.

Description de l'action

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

L'animateur s'attachera à promouvoir une gestion favorable des milieux de vie de la Cistude auprès des usagers du site Natura 2000.

1. Gestion et entretien du réseau hydraulique (cf. fiche action FM5)

Le réseau hydraulique (fossés et canaux) est utilisé par la Cistude d'Europe pour la thermorégulation, l'alimentation, les déplacements et l'hivernation. Les berges des cours d'eau et les arbres morts au sol sont utilisés comme place d'insolation, les prairies comme sites de ponte. En hiver, les Cistudes s'enfouissent dans les fonds vaseux pour hiverner.

Il s'agit donc d'adapter les niveaux d'eau et les méthodes d'entretien du réseau hydraulique aux exigences écologiques de cette espèce. De façon générale, il est préférable d'éviter les variations importantes et brutales de niveau d'eau.

En toute saison, une végétation rivulaire et aquatique bien développée est favorable à cette espèce. Ainsi, lors des opérations de curage, le respect de la végétation rivulaire (herbacée, arbustive et arborée) et du principe « vieux fond-vieux bord » est garant du maintien d'un réseau de fossés favorables à la Cistude. Dans l'idéal, il serait

²⁴ : Sources PNA Cistude 2011 – 2015.

judicieux de favoriser l'alternance de fossés vieilliss (envasés et végétalisés) et de fossés récemment entretenus (ayant conservé de la végétation) afin de garantir une bonne disponibilité en habitats favorables. Le respect d'une période d'interdiction de travaux du 1^{er} avril au 30 juin est également préconisé.

2. Participation à la mise en œuvre du Plan National d'Action en faveur de la Cistude (ou PNA) : recensement des sites de ponte

Les sites de ponte utilisés par les Cistudes d'Europe sont mal connus sur le site Natura 2000 (données de localisation datant de 2002, se reporter à la carte présentée dans le Volume IV : Atlas cartographique). Or, leur gestion conservatoire (et donc leur protection en cas de menaces) permettrait de consolider les populations du site. Le protocole défini par le PNA sera mis en oeuvre en inspectant les milieux favorables : localisation et prospection de sites potentiels proches des noyaux de population connus en se basant sur les résultats du diagnostic écologique, recherche de traces de prédation des nids. Une enquête auprès des habitants (expl : diffusion d'une plaquette d'information avec un numéro à contacter) pourra s'avérer complémentaire. Ces données permettront de mettre à jour les cartographies des populations de Cistude d'Europe.

3. Mise en place de la gestion conservatoire de sites ponte

Les sites de pontes correspondent généralement à des milieux ouverts non inondables. Il peut s'agir de pelouses ou de prairies pâturées ou fauchées. Plusieurs principes généraux doivent être respectés pour une gestion favorable à la Cistude :

- absence de retournement des prairies, de mise en culture,
- préservation des couverts prairiaux existants et de leurs usages :
 - Pâturage bovin ou équin très extensif (avec une charge instantanée <0,5 UGB/ha/an) (cf. fiche actions FM7). Les animaux pourront être déplacés sur d'autres parcelles en mars (sortie d'hibernation) et en juin (accouplement et ponte),
 - La fauche pourra également être utilisée et gagnera à être précoce (début mai) afin de faciliter l'accès des femelles aux sites de ponte. Les travaux (risque de mortalité) seront effectués en dehors de la présence de Cistudes (période de ponte entre mi-mai et mi-juillet / émergence des jeunes vers fin août) et les produits de fauche devront être exportés.
- restauration de sites de ponte (potentiels ou avérés) en cours de fermeture par débroussaillage et coupe des ligneux. Les milieux restaurés pourront être ensuite entretenus par fauche ou pâturage.
- mise en défens des sites de pontes les plus sensibles (pose de clôture...).

Afin de sensibiliser le public et les usagers, une signalétique dédiée sur un ou 2 sites « pilotes » pourra être installée. Il pourrait s'agir de panneaux d'information expliquant la démarche et les moyens mis en œuvre.

4. Mise en place d'un suivi des populations de Cistude d'Europe

Les modalités techniques seront définies dans le cadre du PNA. Une réflexion devra également être engagée sur la problématique de cohabitation entre espèces autochtones et espèces exotiques, ainsi que sur l'impact de la prédation sur la survie des jeunes Cistude d'Europe.

Outils

Mission d'animation du DOCOB, Contrats Natura 2000 (agricole, forestier, autre),
Charte Natura 2000, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

Acteurs concernés

Propriétaires et ayant-droits, organismes gestionnaires, Syndicats de marais

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
		1	2	3	4	5
Recensement des populations et des sites de ponte, cartographie et rédaction	25 j soit environ 12 500 €	X				
Définition de mesures de gestion appropriées pour chaque site et mise en œuvre	Suivant résultats de l'étude		X	X	X	X
Mise en œuvre d'un suivi périodique des sites de ponte	Coût inclus dans l'action FG8			X		X
Désignation de 1 ou 2 sites « pilotes », pose d'une signalétique	Coût inclus dans l'action FG4				X	X

Budget prévisionnel sur 5 ans : Recensement des sites de pontes : environ 12 500 € l'année 1, Gestion conservatoire en années 2 à 5 : coût variable suivant les résultats de l'étude (travaux éventuels)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités locales

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Animateur national du PNA en faveur de la Cistude d'Europe,
Associations environnementales, Services de l'Etat (DREAL, DDTM 17)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- Nombre de contrats / chartes signés,
- Nombre de sites (et surfaces) gérés,
- Rapports de suivis.

Indicateurs de performance :

- Evolution de la prédation des sites de ponte,
- Evolution du nombre de sites de ponte recensés / suivis,
- Evolution des populations de Cistude d'Europe.